



**15, rue Principale
67490 ALTENHEIM
Tél et Fax : 03.88.70.21.10
Email : mairie.altenheim@orange.fr**

DICRIM
**Document d'information
communale sur les**
Risques Majeurs

**Commune de
ALTENHEIM**

Août 2014

Le mot du Maire



Chers habitants d'Altenheim,

Le présent document que vous venez de recevoir s'intitule le DICRIM, il vous avait déjà été envoyé par l'ancienne municipalité. Celui-ci reprend les mêmes informations, mais modifie les coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence. Ce document a été rédigé à la demande des autorités préfectorales pour les habitants de notre commune, et répertorie les différents risques que nous pouvons rencontrer dans notre commune. Gardez-le précieusement et n'hésitez pas à vous y référer en cas de problème.

Le but principal est d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

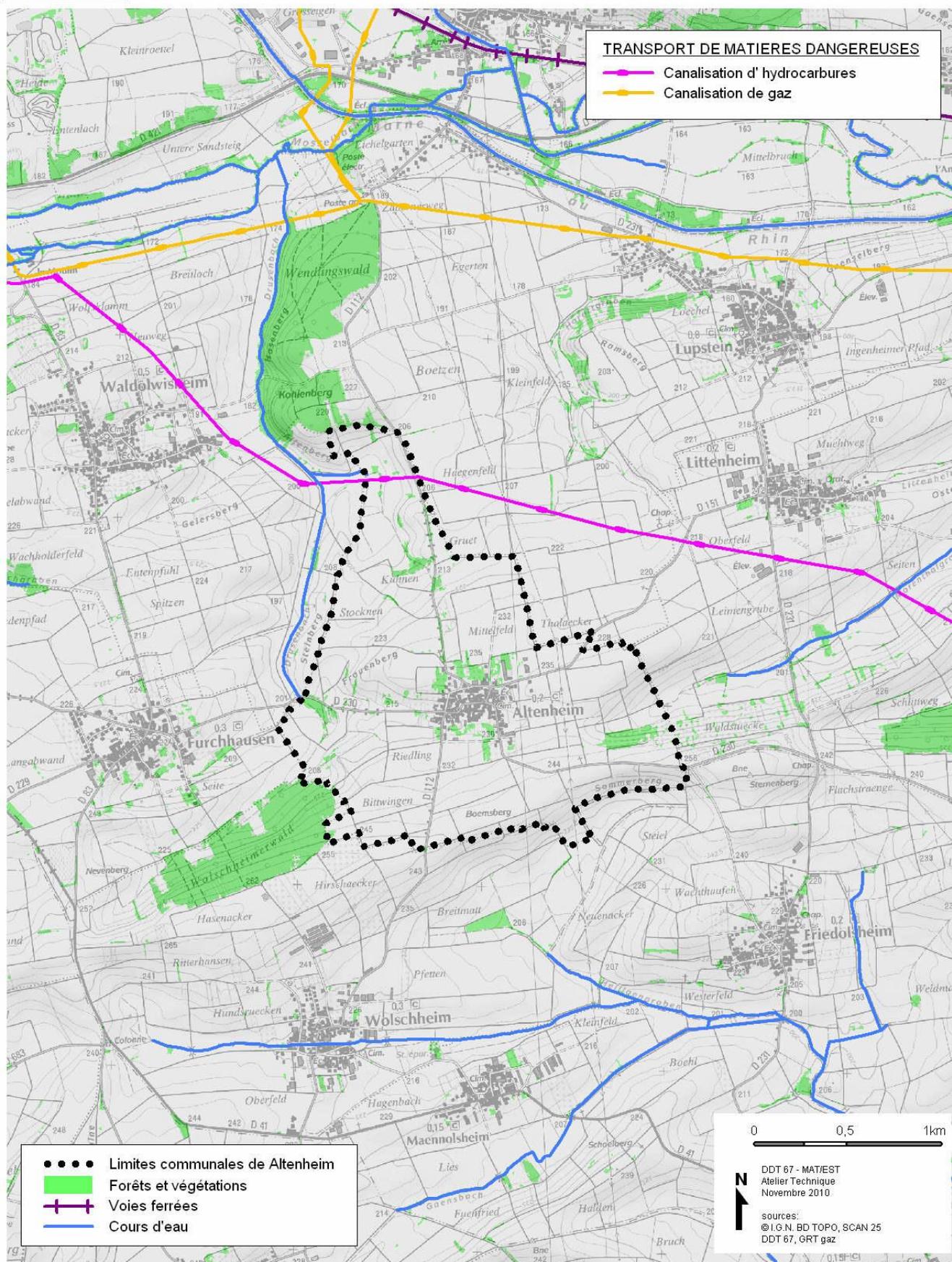
Dans notre commune nous avons déjà été confrontés à des éléments tels que la tempête de 1999 et des coulées de boue dans la rue de Friedolsheim et celle de Wolschheim. Il existe d'autres risques comme une explosion nucléaire, un tremblement de terre, une explosion d'un camion transportant des hydrocarbures et bien d'autres.

Pour donner l'alerte, le bouton de la sirène est situé à droite du bâtiment de la mairie.

Mickaël VOLLMAR

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mickaël Vollmar', written over a light blue horizontal line.

Carte des risques



L'alerte

ÉTAT D'ALERTE

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation toute aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, en examinant et suivant les principales consignes d'urgence.

L'ALERTE ET SIGNAL D'ALERTE

L'alerte.

Pourra être déclenchée par différents moyens tels que, l'activation d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, un appel téléphonique, par des hauts parleurs depuis les véhicules de la police municipale, ou des forces de l'ordre ou par les panneaux d'informations municipales. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité, et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

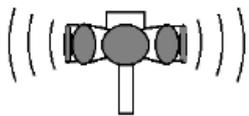
L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru. Toutefois certains risques majeurs notamment les tremblements de terre peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée. L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.

L'activation du signal sonore par sirène.

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il est émis dans toute situation d'urgence, mais ne renseigne pas sur la nature du danger.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Début d'alerte



En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



1 minute 41 secondes



5 secondes

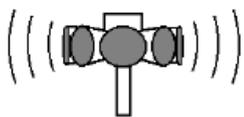


1 minute 41 secondes

5 secondes

1 minute 41 secondes

Fin d'alerte



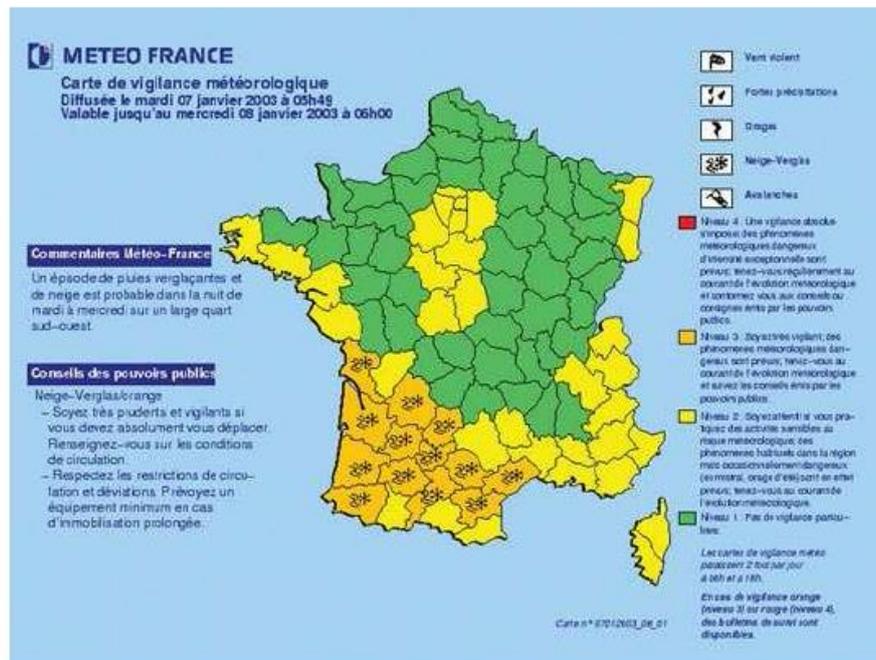
La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :



30 secondes

La procédure " Vigilance Météo "

Mise en place par Météo-France elle a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures.



La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : <http://www.meteofrance.com>.

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

- **Vert** : pas de vigilance particulière ;
- **Jaune** : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux ;
- **Orange** : vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus ;
- **Rouge** : vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

Des conseils de comportements sont définis par la Sécurité civile qui peut prendre en compte, outre les conditions purement météorologiques, des éléments conjoncturels comme les départs en vacances.

Commune de ALTENHEIM

Recensement des différents risques majeurs

Les risques naturels



S Le risque tempête

C Le risque inondation et/ou de coulée d'eau boueuse

i Le risque mouvement de terrain



k Le risque sismique

u Le risque feux de forêt

Les risques technologiques



W Le risque transport de marchandises dangereuses

n Le risque industriel



e Le risque rupture de barrage (digue en eau)



Qu'est qu'une tempête ?

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

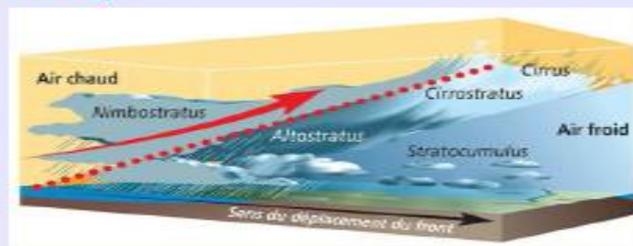
Le contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes est appelé un front. On distingue les fronts chauds et les fronts froids.

- Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.

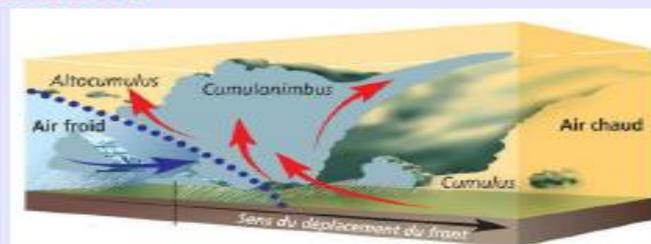
- Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.

Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et froid (lourde), un front est généralement oblique.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).



Front chaud



Front froid

Le risque dans la commune

Description des événements historiques survenus sur la commune



La tempête de 1999 qui est arrivée un matin et qui a surpris tous les habitants du village.

Les toitures ont été endommagées, les rues étaient jonchées de tuiles, des abris de jardins arrachés etc

Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mises en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

La municipalité a été surprise par l'ampleur de cette catastrophe qui n'avait pas été annoncée et n'avait pas pu prévenir la population.

Attention



Niveau d'Alerte **Orange** :

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Les branches des arbres risquent de se rompre.
- **Les véhicules peuvent être déportés.**
- La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière...

Conseils de comportements

- Limitez vos déplacements. **Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.**
- Ne vous promenez pas en forêt ni sur le littoral.
- En ville, **soyez vigilants** face aux chutes possibles d'objets divers.
- **N'intervenez pas sur les toitures** et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- **Rangez ou fixez les objets sensibles** aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

Niveau d'Alerte **Rouge** :

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.
- La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.
- Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

Conseils de comportements

Dans la mesure du possible

- Restez chez vous.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Les bons réflexes

Respecter les consignes des autorités

- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel
- En cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public
- Ne pas prendre votre voiture
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué



Écoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

En temps normal, la rivière s'écoule dans son **lit mineur**.



Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le **lit moyen** et submerge les terres bordant la rivière. Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur.



Lorsque le sol est saturé d'eau, **la nappe affleure et inonde les terrains bas**.



Les inondations :

L'inondation est une submersion à des hauteurs variables, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée, habituellement hors d'eau, par débordement naturel d'un cours d'eau, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée d'eau boueuse).

L'inondation fait suite à un épisode de pluie importante et/ou à une fonte de neige.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'État, par le biais des Services de Prévision des Crues (SPC) et du Service Central Hydrométéorologique d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), assure la surveillance des principaux cours d'eau et de ce fait, la prévision des crues sur des secteurs identifiés.

Le risque dans la commune

Description des événements historiques survenus sur la commune

Les coulées d'eau boueuse arrivent presque toujours dans la rue de Friedolsheim et dans celle de Wolschheim.



Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mises en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

Dans la rue de Friedolsheim, la commune a dévié les eaux de ruissellement vers le Dorfgraben.

Dans un programme futur, il sera fait de même dans la rue de Wolschheim.

Attention



Avant :

- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations,
- couper le gaz et l'électricité,
- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...),
- faire une réserve d'eau potable,
- prévoir l'évacuation,

Pendant :

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...) ;
- couper le gaz et l'électricité ;
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue ;
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

Après :

- aérer et désinfecter les pièces
- chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

Remarque : en ce qui concerne les crues torrentielles, compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène, la meilleure solution consiste à ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives, même si le filet d'eau apparaît sans danger.

Les bons réflexes

A l'approche du sinistre :

Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.

Respecter la réglementation de circulation et de stationnement.



Ecouter la radio



Fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtre, soupireaux, aérations...)



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Ne pas chercher les enfants à l'école

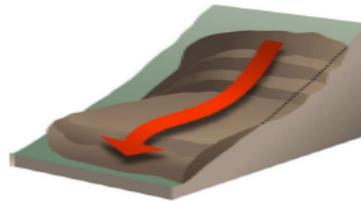


Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

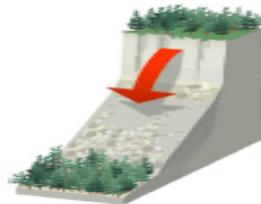


i Le risque mouvement de terrain

Le glissement à surface de rupture circulaire se produit généralement dans des matériaux homogènes.



Les éboulis en pied de versants rocheux sont le fruit des chutes de blocs



Les effondrements de cavités souterraines : peuvent entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.



La décompression des roches est à l'origine de l'effondrement du toit des cavités souterraines.

Mouvement de terrain :

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou occasionnés par l'homme. Parmi ces différents phénomènes observés, on distingue :

- les affaissements et les effondrements de cavités
- les chutes de pierres et éboulements
- les glissements de terrain
- les modifications des berges de cours d'eau
- les tassements de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydratation des sols.

Une fois déclarés, les mouvements de terrain peuvent être regroupés en deux grandes catégories selon le mode d'apparition des phénomènes observés. Il existe d'une part, des processus lents et continus (affaissements, tassements...) et d'autre part, des événements plus rapides et discontinus comme les effondrements, les éboulements, les chutes de pierres, etc.

Le risque dans la commune

Description des événements historiques survenus sur la commune

Nous n'avons connu aucun phénomène de ce type dans notre commune.

Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mises en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

Néant.



Attention



Avant :

→ Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde (points de regroupement désignés par l'autorité).

Pendant :

→ En cas d'effondrement du sol :

- Évacuez les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs) latéralement en recherchant les points hauts
- Éloignez-vous de la zone dangereuse
- Rejoignez les lieux de regroupement

→ En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :

- Fuyez latéralement
- Éloignez-vous du point d'effondrement,
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Suivez les consignes données par la radio.

RESTEZ CALME, NE PENSEZ QU'À VOTRE SÉCURITÉ

Après :

→ En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :

- Fermez le gaz et l'électricité
- Évacuez les bâtiments et éloignez vous des points dangereux
- Rejoignez les lieux de regroupement
- Informez les autorités de tout danger observé.
- Évaluez les dégâts

Les bons reflexes



Écouter la radio



Fuyez latéralement



gagnez un point haut



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne pas chercher les enfants à l'école

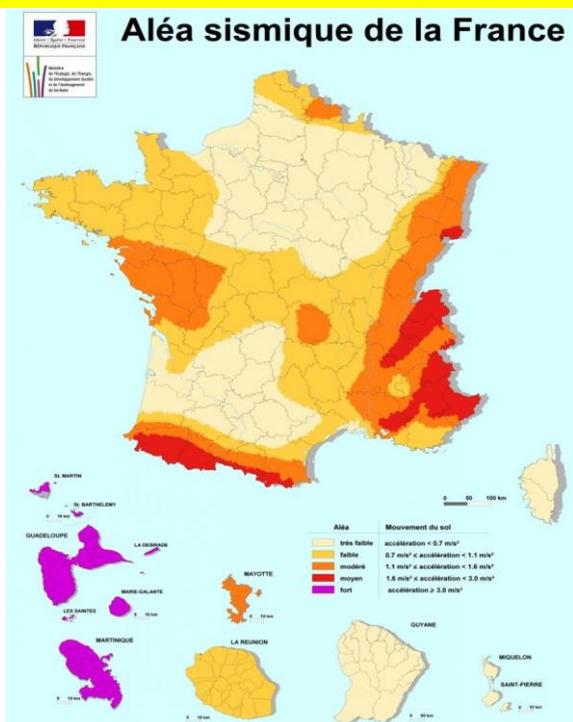


Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



k

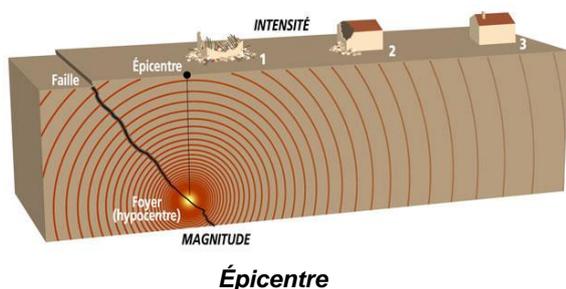
Le risque sismique



Le risque dans la commune

Description des événements historiques survenus sur la commune

Nous avons déjà eu des réactions sismiques mais sans dommage pour les habitations.



Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mise en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

Les risques sont modérés et il n'y a pas besoin de mettre en place des mesures d'urgence. En cas de nécessité, donner l'alerte à l'aide de la sirène située à la mairie et prévenir les secours et les autorités.

Séisme:

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques.

Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué.

De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.

Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.

L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.

Risque sismique dans le département du Bas-Rhin



Attention



Avant :

- «Repérez» les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan de regroupement familial

Pendant :

→ **Dès la première secousse : baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes ! Restez où vous vous trouvez :**

- **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, dans l'encadrement d'une porte ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres. Si vous êtes au lit : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.
- **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- **en voiture** : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.
- Si vous êtes dans un **MAGASIN OU TOUT AUTRE ENDROIT PUBLIC**, ne vous précipitez pas vers les sorties. Éloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.
- Si vous êtes dans la **CUISINE**, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.
- Si vous êtes dans un **STADE** ou un **THEATRE**, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.

- Ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage
- Protégez-vous la tête avec les bras.
- N'allumez pas de flamme.

Après :

- **Après la première secousse, méfiez-vous des répliques** : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.

Les bons réflexes



Ecouter la radio



Eloignez vous des bâtiments, pylones....



Abritez vous sous un meuble solide et éloignez vous des fenêtres



Coupez l'électricité et gaz



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



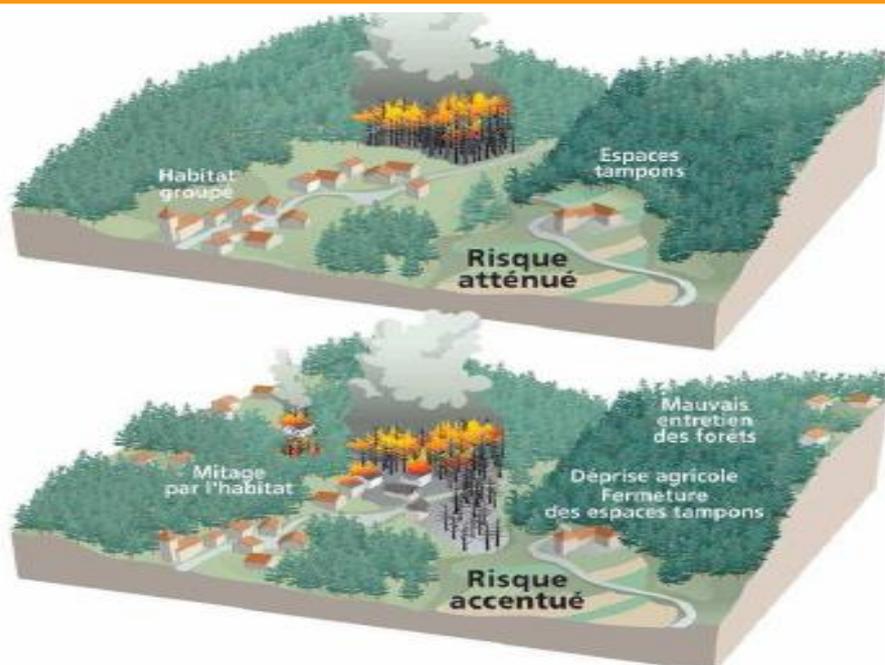
Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



Feux de forêt :

Les incendies ou feux de végétation sont des sinistres qui se déclarent dans une formation végétale, qui peut être de type forestière (forêts de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses...).

Cette définition n'intègre donc pas les autres feux de l'espace rural et périurbain, c'est-à-dire, les feux de massifs de moins de 1 ha, les feux de boisements linéaires, les feux d'herbes, les feux agricoles, de dépôts d'ordures et autres.

Dans tous les cas, un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :

- un combustible (ici, le végétal),
- un comburant (l'oxygène de l'air),
- une source d'énergie (flamme, étincelle, brandon...).



Le risque dans la commune

Description des événements historiques survenus sur la commune

Aucun.

Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mise en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu



La forêt la plus proche est celle de Wolschheim et elle est située à environ 1km du village. De ce fait, elle ne représente aucun danger en cas d'incendie.

Attention



Avant :

- Repérez les chemins d'évacuation, les abris en dur,
- Prévoyez les moyens d'autoprotection (points d'eau, matériel, d'arrosage...)
- Débroussailliez (réglementation en annexe)
- Vérifiez vos toitures (risque d'accumulation de matériaux dans les gouttières et sur le toit)
- Entretenez les accès utilisables pour évacuer ou pour le passage des secours

SOYEZ VIGILANTS, SOYEZ ACTEURS, EN SIGNALANT TOUT COMPORTEMENT ANORMAL !

En cas de départ de feu :

- Informez les pompiers le plus rapidement et le plus précisément en composant le 18 ou le 112
- Ouvrez les accès de votre propriété, les pompiers pourraient avoir besoin d'y accéder
- Arrosez la maison, les bâtiments **avant l'arrivée du feu**, mettez ensuite vos tuyaux à l'abri
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, immergez les si possible ou éloignez-les de l'habitation
- Rentrez les animaux
- Entrez dans le bâtiment en dur le plus proche, fermez volets, portes-fenêtres, exutoires et ventilation (VMC) pour éviter les appels d'air
- Obturez les entrées d'air avec des linges humides
- Respirez au travers d'un linge humide. Si votre environnement est enfumé, souvenez-vous que **l'air frais est au sol**.

Dans tous les cas suivez les instructions des pompiers ou des autorités.

Si vous circulez à bord d'un véhicule, vous devez gagner au plus tôt un espace dégagé (champs de culture, clairière) ou rester sur une route et signaler votre présence en allumant vos phares et votre signal de détresse.

- A pied, recherchez un écran (rocher, mur). Éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.

GARDEZ VOTRE CALME, LE PASSAGE DU FEU NE DURE PAS TRES LONGTEMPS. LES SERVICES DE SECOURS INTERVIENDRONT RAPIDEMENT.

Après :

- **Aérez les lieux de vie**
- Éteignez les foyers résiduels si besoin
- *Signalez toute reprise de feu.*

Les bons réflexes



Dégagez les voies d'accès,
Arrosez les abords



Ouvrez le portail de votre
terrain



Fermez et abritez les
réservoirs de gaz, évitez
tout risque d'explosion



Dirigez vous vers un
bâtiment



Fermez les portes et les
volets



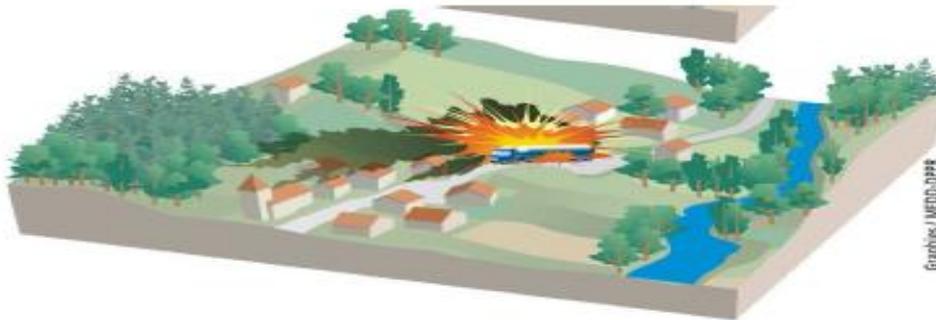
Bouchez les entrées d'air



Ne vous approchez
pas du feu



N'évacuer les lieux que sur
décision des Sapeurs-
pompiers



Explosion d'un camion citerne



Véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des matières dangereuses

Panneaux de signalisation

TMD :

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits (TMD hautement toxiques, explosifs ou polluants). Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Le risque dans la commune

Description des événements historiques survenus sur la commune

Aucun accident de ce genre à signaler dans notre village.

Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mises en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

En cas d'accident, il faudra prévenir les secours de toute urgence.

Pompiers 18

Médecins 15

Gendarmerie 17

Pour les autres numéros de téléphone voir page 26.



Attention



Avant :

- Connaître la signification des codes dangers (panneaux orangés sur les véhicules)
- Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement

Pendant :

Si vous êtes témoin :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre estimé de victimes, le numéro du produit et son code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous en approchant (fuites possibles)
- **Si un nuage toxique vient vers vous**, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. Invitez les autres témoins à s'éloigner
- Obéissez aux consignes des services de secours.

Si vous entendez la sirène :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule
- Écoutez la radio

Après :

- Si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte. **A partir de cet instant et seulement à partir de cet instant**, aérez le local où vous êtes.

Les bons reflexes



Ecoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Numéros d'Urgence

- Numéro d'urgence 112
- Sapeurs-pompiers..... 18
- Urgences médicales SAMU..... 15
- Gendarmerie Nationale..... 17
- Mairie..... 03 88 70 21 10
- Maire Mickaël VOLLMAR.....03 88 89 93 09
- Maire Mickaël VOLLMAR.....06 84 24 42 82
- Adjoint Jean Claude HEITZ..... 03 88 70 20 12
- Adjoint Jean Claude HEITZ06 83 37 80 24
- Adjoint Daniel KNOBLOCH.....03 88 70 20 09
- Adjoint Daniel KNOBLOCH06 86 88 18 30
- Adjointe Murielle WICKER03 88 70 29 22
- Adjointe Murielle WICKER06 82 87 22 25

Adresses utiles : <http://www.prim.net/>

<http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/pprnt/>

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>



Principales consignes à respecter

En cas d'alerte,
il est important de pouvoir être informé sur la nature du
risque,
ainsi que les premières consignes à appliquer.

Le meilleur moyen est de se mettre à l'écoute de la radio :

- radio France Info - 104,40 Mhz
- radio Est Fm - 100,70 Mhz
- Top Music - 95,80 Mhz

Conseil : ayez toujours en état de marche un poste portatif à piles.

Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer la sécurité des enfants. Ils sont informés des conduites à tenir et appliquent des consignes strictes en cas d'alerte.
Vous devez faire confiance à l'établissement scolaire

Sans consigne contraire des responsables des secours, n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger

Même si la tentation est grande d'utiliser le téléphone dans ces circonstances, vous devez éviter de passer des appels qui resteront bien souvent sans réponse, soit par une surcharge du réseau, soit par une rupture technique du réseau.

Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours.

L'alerte : la procédure " Vigilance Météo " de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter.

**Les équipements minimum à conserver
à domicile sont:**

- Lampe torche avec piles
- Radio portable avec piles
- Eau potable
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Couvertures
- Matériel de colmatage (ruban adhésif,...)
- Vêtements de rechange